



Recuperation d heure payées mais pas effectuees

Par **elodieauxi**, le **30/04/2015** à **19:56**

bonjour ,rn rnje suis auxiliaire de vie contractuelle dans la fonction publique rnje suis en cdd
rn rnvoici mon souci : rnje doit travailler 28 h sur le mois de juin rn rn alors que mon contrat
prévoit 23 heures/semaine soit 92 h /mois rn rn je voulez savoir s il était obligé de me payer mes
23h/semaine ? rn ma patronne m explique que c'est parce que je vais faire 113h au mois de
juillet et 151 h au mois d'aout rn donc ils récupéreront les heures payées mais non effectuées
du mois de juin sur les mois de juillet et aout rnes ce normal ? rn rn je suis un peu perdu
[smile17][smile17] rn rn merci d avance pour vos réponse [smile3]

Par **elodieauxi**, le **30/04/2015** à **20:14**

j ai oublié de préciser que les heures en plus des 92h sont des heures complémentaires

Par **moisse**, le **01/05/2015** à **09:00**

Bonjour,rn Les horaires que vous décrivez sont tout à fait irréguliers, même avec un système
de modulation, ce qui paraît être mis en place.